

Tremblay-en-France, le 23 avril 2026

Aéroports de Paris SA

Cession par le Groupe ADP à GMR Group de titres représentant 3,4% du capital de GAL, avec une option de cession portant sur 3,9% supplémentaires

Signature d'accords portant sur la cession par le Groupe ADP à GMR Promoter Group ("GMR Group") de titres représentant, au total, 7,3% du capital de GMR Airports Ltd ("GAL") au moyen d'une cession initiale et la mise en place d'options portant sur des actions ordinaires ou préférentielles¹, ainsi que le rachat anticipé par GMR Group des obligations convertibles FCCBs² émises par GAL et actuellement détenues par le Groupe ADP. Au total, la trésorerie générée par cette opération est estimée à c.924 millions d'euros³. Le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris propose un dividende complémentaire de 0,8 € par action au titre de l'exercice 2025⁴.

Les accords prévoient que l'opération soit réalisée selon trois volets distincts :

- ◆ Une première étape réalisée ce jour : cession à GMR Group de 3,4 % des actions ordinaires de GAL pour 256 millions d'euros³.
- ◆ Deuxièmement : GMR Group se voit consentir des options d'achat et le Groupe ADP une option de vente correspondante, exerçables respectivement pour l'acquisition et la cession de titres représentant 3,9%⁵ du capital de GAL pour un montant estimé à c.285 millions d'euros³. Toute cession résultant de l'exercice de ces options devra être réalisée au plus tard le 30 avril 2027.
- ◆ Troisièmement : le rachat anticipé par GMR Group des obligations convertibles FCCBs pour un montant nominal de 301 millions d'euros, augmenté des intérêts capitalisés à la date de cession, qui interviendra au plus tard le 31 mars 2027.

Au terme de l'opération, les droits de gouvernance du Groupe ADP dans GAL et son statut de *co-promoteur*⁶ resteront inchangés. Cette transaction, en rééquilibrant les niveaux d'exposition économique de GMR Group et du Groupe ADP dans GAL, permet de renforcer ce partenariat et le positionnement de la co-entreprise en vue d'opportunités de développement futur, sans besoin de nouvelle injection de capital.

L'opération s'inscrit par ailleurs dans la stratégie du Groupe ADP d'optimiser la contribution financière de ses actifs à l'international. Elle permet au Groupe ADP de cristalliser une part de l'appréciation de la valeur de GAL depuis son acquisition en 2020, tout en conservant une exposition économique

¹ Actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS - *Optionally Convertible Redeemable Preferred Shares*).

² Obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - *Foreign Currency Convertible Bond*).

³ Montants après impôts, basés sur des taux de change INR/USD = 93,3 au 22 avril 2026 et USD/EUR = 1,17 au 23 avril 2026.

⁴ Dividende complémentaire de 0,8 € par action venant s'ajouter au dividende ordinaire au titre de l'exercice 2025 de 3 € par action (voir communiqué du 18 février 2026), soit un dividende total de 3,8 € au titre de l'exercice 2025, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale convoquée le 21 mai 2026.

⁵ En actions ordinaires ou préférentielles (OCRPS).

⁶ Le statut de « co-promoteur » désigne un actionnaire qui, en raison de son niveau de participation et/ou de ses droits de gouvernance, exerce une influence significative sur la société.

significative à son potentiel de croissance future. Le Groupe ADP n'envisage pas de cession additionnelle ultérieure de sa participation dans GAL et s'inscrit dans un partenariat équilibré de long terme.

La cession réalisée ce jour conduit le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris, qui s'est réuni le 20 avril 2026, à proposer un dividende complémentaire de 0,8€ par action au titre de l'exercice 2025⁴. Cette proposition sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale en vue du versement, le 4 juin 2026, d'un dividende total de 3,8€ par action au titre de l'exercice 2025. De plus, à l'occasion de la cession issue de l'exercice de l'option, le Conseil d'administration pourra proposer une nouvelle distribution complémentaire aux actionnaires⁷ à hauteur de 1,0€ par action.

L'impact de l'opération sur le résultat net (part du groupe) sera exclu du calcul du dividende dit "ordinaire" pour les exercices 2026 et 2027.

Philippe Pascal, Président-directeur général, a déclaré :

"Six ans après notre prise de participation dans le groupe indien GMR Airports Ltd - GAL - et près de deux ans après la fusion ayant permis sa cotation sur les marchés boursiers indiens, le Groupe ADP et GMR Group renforcent leur co-entreprise en rééquilibrant leurs niveaux respectifs d'exposition économique. Ce faisant, le Groupe ADP saisit l'opportunité de cristalliser une partie de la valeur de son investissement, tout en conservant une exposition significative au potentiel de croissance future de cet actif clé.

Cette opération conduira à une cession représentant jusqu'à 7,3% du capital de GAL à une valorisation sous-jacente 4x supérieure à la valeur d'acquisition, démontrant la forte appréciation de cet actif et la valeur créée avec notre partenaire au cours des dernières années.

La trésorerie générée par cette opération, estimée à environ 924 millions d'euros (y compris la vente des FCCBs), sera utilisée dans le cadre d'une allocation du capital équilibrée entre désendettement du groupe à court terme - permettant de disposer de marges de manœuvre en cas de futurs projets de développement - et rémunération des actionnaires par le versement d'un dividende complémentaire dès l'année 2026.

GAL demeure un actif stratégique et de long terme pour le Groupe ADP. Le Groupe ADP entend conserver son exposition au marché aérien indien par un intérêt économique important et son rôle de co-promoteur au sein de GAL. Nous restons pleinement engagés dans notre stratégie de création de valeur à l'international, en particulier avec notre partenaire indien."

* * *

Un actif stratégique pour le Groupe ADP depuis 2020

Au 1^{er} semestre 2020, Groupe ADP a acquis une participation de 49% dans la holding aéroportuaire GMR Airports Limited (GAL), filiale du groupe GMR Infrastructure Limited (GIL), coté sur les marchés financiers indiens, pour un montant d'environ 1,3 milliard d'euros⁸. Cette participation est assortie d'un pacte d'actionnaires garantissant au Groupe ADP une influence notable sur GAL et des droits de gouvernance étendus. L'opération a permis au groupe de diversifier son empreinte géographique, de se positionner sur un marché en forte croissance et de disposer d'une plateforme de développement en Asie du Sud et du Sud-Est.

⁷ En fonction de la date exacte de réalisation de l'opération, cette distribution pourra prendre la forme soit du versement d'un dividende complémentaire qui serait proposé à l'Assemblée générale des actionnaires concomitamment au versement du dividende au titre de l'exercice 2026, soit d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2027, sous réserve de l'existence d'un résultat distribuable.

⁸ Assortie de clauses de compléments de prix "earn-outs" et "ratchets", entièrement soldées depuis lors.

Après une restructuration de GIL, la société a fusionné en juillet 2024 avec GAL pour former une unique société cotée (GAL), offrant un accès facilité aux marchés de capitaux et faisant de l'actif une holding purement aéroportuaire et plus apte à continuer son développement.

Cette opération avait conduit Groupe ADP à scinder sa participation dans GAL en deux catégories d'instruments : actions ordinaires, et actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS), pour une participation correspondant à 32,3% du capital social, et à 45,7% en intérêt économique, permettant ainsi au Groupe ADP de conserver une forte exposition à l'actif et les droits associés au pacte d'actionnaires précité. Par ailleurs, afin de faciliter la restructuration précédant la fusion, GAL a émis des obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs) pour un montant de 331 millions d'euros, intégralement souscrites par Groupe ADP, et dont 30 millions d'euros de principal ont déjà été remboursés en 2025.

L'accord signé ce jour conduit à une diminution totale de 5,9% de l'intérêt économique du Groupe ADP dans GAL d'ici le 30 avril 2027, selon les étapes suivantes :

- Un intérêt économique s'établissant à 43,0 % à l'issue de la première tranche réalisée ce jour, contre 45,7 % précédemment ;
- Un intérêt économique s'établissant à 39,8 % à l'issue de la deuxième tranche, sous réserve de l'exercice de l'option.

Le Groupe ADP entend progressivement convertir une part des actions préférentielles OCRPS, pour revenir à une participation en capital proche de celle de GMR Group, tout en maintenant un niveau d'intérêt économique global reflétant son engagement de long terme dans ce partenariat.

Le groupe saisit cette opportunité de cristallisation de valeur, sans toutefois remettre en question sa stratégie vis-à-vis de sa participation globale dans GAL, qui demeure un actif stratégique et de long terme pour le Groupe ADP et constitue un véritable levier de croissance future.

* * *

Citi est intervenu en qualité de conseil financier, S&R Associates et Hogan Lovells en tant que conseils juridiques, et Urban Strategic Pte Ltd en tant que conseil stratégique auprès du Groupe ADP.

Calendrier financier *(sous réserve de modifications)*

- ◆ Prochaine publication de **trafic** : Trafic du mois d'avril 2026 – 18 mai 2026, après bourse

Publications financières

- ◆ **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026** - Publication le 28 avril 2026, après bourse
- ◆ **Résultats semestriels 2026** - Publication des résultats le 29 juillet 2026, après bourse
- ◆ **Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2026** - Publication le 22 octobre 2026, après bourse

Assemblée générale

- ◆ **Assemblée générale** des actionnaires - 21 mai 2026
- ◆ Détachement du dividende⁹ - 2 juin 2026
- ◆ Mise en paiement du dividende⁹ - 4 juin 2026

Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le dernier document d'enregistrement universel publié et déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) et, le cas échéant, dans le dernier rapport financier semestriel. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr. Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2025, il a accueilli près de 379 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont près de 107 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont plus de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2025, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 704 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 382 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com | [@GroupeADP](https://twitter.com/GroupeADP) | [Groupe ADP](https://www.linkedin.com/company/groupe-adp)

⁹ Sous réserve du vote en assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue le 21 mai 2026 statuant sur les comptes 2025.